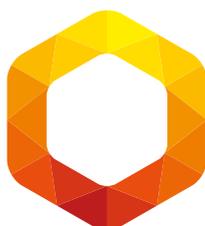


PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

► PROTÉGEONS ENSEMBLE VOTRE
RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET PÉNALE



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

VOS ENJEUX

En tant qu'entrepreneur, vous êtes susceptible de faire face à des litiges dans l'exercice de votre activité et votre responsabilité pénale peut être engagée en différentes occasions.

Pour gagner en sérénité, Harmonie Mutuelle vous propose une couverture intervenant dans de nombreux domaines juridiques. Vous bénéficiez de conseils avisés et êtes accompagné en cas de poursuite.



ANTOINE GÉRANT - VANNES (56)

À la suite de l'arrivée d'un gros contrat, j'ai dû recruter. J'ai trouvé la perle rare mais mon nouveau collaborateur était très exigeant sur les clauses du contrat. Grâce à la Protection Juridique, j'ai pu faire vérifier gratuitement leur validité.



MYRIAM OPTICIENNE - LIMOGES (87)

Après avoir passé une grosse commande, un de mes fournisseurs ne m'a plus donné signe de vie. J'ai pu bénéficier, sans avoir à en assumer les frais, de l'aide d'avocats pour obtenir le remboursement de mon acompte.



Bénéficiez de notre service d'information juridique pour vous accompagner

Nous mettons à votre disposition une **équipe de juristes spécialisés** pour répondre à toutes vos questions d'ordre juridique et fiscal. En cas de litige, votre interlocuteur vous renseignera sur vos droits et vos obligations.

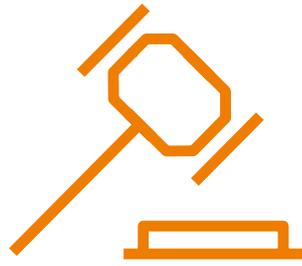


Disponible du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.



Vos frais d'avocat et d'expertise pris en charge

Dans le cas d'un litige lié à l'un des domaines couverts, la Protection Juridique Professionnelle prend en charge **le coût de recherche de solution amiable**, préalable à toute démarche complémentaire. Si un accord ne peut être trouvé, **vos frais de justice** seront couverts en cas de passage devant les tribunaux.



À vos côtés

POUR RÉGLER LES LITIGES DE DROIT QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER



PROTECTION PÉNALE DU DIRIGEANT

Infraction pénale ou non-respect des règles d'hygiène, santé et sécurité au travail.



PROTECTION EMPLOYEUR

Litige à la conclusion/l'exécution/la rupture d'un contrat de travail d'un salarié.



PROTECTION PÉNALE DES SALARIÉS

Infraction pénale des salariés commise dans le cadre de leurs activités professionnelles.



PROTECTION COMMERCIALE

Litige avec des prestataires, fournisseurs, sous-traitants ou clients, consécutif à l'achat/la vente/la détention/la location d'un bien, la fourniture d'une prestation de service ou l'entretien d'un bien d'équipement.



PROTECTION FISCALE ET URSSAF

En cas de contrôle de l'administration fiscale ou de l'URSSAF ou d'une procédure de contestation de redressement fiscal.



PROTECTION DES LOCAUX

Litige avec des voisins, bailleurs, entreprises de travaux intérieurs ou tiers impliqués dans la gestion des locaux.



PROTECTION NUMÉRIQUE

Usurpation d'identité, atteinte à l'e-réputation ou piratage informatique.

Les +
Harmonie
Mutuelle

- > Des garanties complètes
- > Pas de délais de carence pour la majorité des garanties

PLAFOND ET SEUIL D'INTERVENTION

- > Plafond par année d'assurance : 25 000 € HT
- > Seuil intervention démarches amiables : aucun
- > Seuil intervention expertises judiciaires : 500 € HT

PREMIÈRE ENTREPRISE MUTUALISTE À MISSION, HARMONIE MUTUELLE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS ET DES ENTREPRISES DES TERRITOIRES

Harmonie Mutuelle connaît le rôle important que les entrepreneurs occupent dans la vie économique et sociale des territoires, et partage avec eux le goût de l'action et de l'engagement.

À ce titre, nous savons parfaitement que votre activité professionnelle et votre vie personnelle sont intimement liées et que, pour bien protéger l'une, il faut protéger l'autre. C'est pourquoi nous nous engageons au quotidien à prendre soin de votre vie d'entrepreneur engagé, en protégeant à la fois :

votre activité

votre vie professionnelle et personnelle

vos salariés



92%

des entreprises adhérentes sont prêtes à nous recommander



5

millions de personnes protégées



+ de 140 000

entrepreneurs adhérents

Nous contacter



0 805 50 00 19

(services et appels gratuits)



harmonie-mutuelle.fr/contact

Rejoignez-nous sur



protection juridique professionnelle

UNE SOLUTION DU GROUPE VYV

L'offre Protection Juridique Professionnelle est un produit d'assurance conçu et produit par le Groupe VYV, 1^{er} acteur de la protection sociale en France. Harmonie Mutuelle, une mutuelle du Groupe VYV, renforce son offre auprès de ses entreprises clientes grâce aux solutions mutualistes et innovantes du groupe Entrepreneur du mieux-vivre. Le Groupe VYV œuvre ainsi au quotidien pour être utile à tous et à chacun, à tous les moments de vie.

Ce contrat est co-distribué par Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social: 143 rue Blomet - 75015 Paris, et par **+Simple.fr** - SAS au capital de 1 555 922 €, dont le siège social est à Marseille (13001), 2 rue Grignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 810 992 792 - Immatriculation ORIAS 15002981 - www.orias.fr en qualité de courtier en assurance sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - 75436 Paris.

L'offre proposée a été co-conçue par VYV Conseil, société par actions simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social: 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Société de courtage immatriculée sous le numéro 07 022 821 au registre des intermédiaires en assurance (www.orias.fr) - Soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (www.acpr.banque-france.fr) - Capital social détenu à 100% par VYV Invest, filiale du Groupe VYV.

Les garanties sont couvertes par SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 833817224 - 141 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.



Harmonie
mutuelle

GROUPE VYV

AVANÇONS collectif